

Action collective D'une démarche RSE vers une transition écologique

Contexte

Les corsican business Women

L'association des Corsican Business Women (CBW) est un réseau de 80 femmes entrepreneurs implantées en Corse. Il s'est constitué en 2013 dans le cadre d'un programme européen, Leonardo Da Vinci (éducation et formation tout au long de la vie). Ce programme vise à valoriser l'entrepreneuriat au féminin, ainsi que l'échange de savoir-faire et d'expériences entre business women issues de l'Europe entière.

Les secteurs d'activité auxquels appartiennent les cheffes d'entreprises sont divers (BTP, restauration, hôtellerie, agriculture, commerce, esthétique, media, marketing, santé, bien-être, Conseil) et touchent notamment ceux liés à l'environnement.

Le 4ème Congrès organisé par les CBW, dont l'intitulé « Femmes en transitions économique : écologique, managériale, sociétale et digitale » a permis de discuter de certaines thématiques :

- Faciliter la relance et la résilience socio-économique.
- Accompagner les nouveaux usages (transition écologique, digitale, sociale, économique)
- Mixité professionnelle.
- Politiques et dispositifs institutionnels favorisant l'entrepreneuriat.
- Économie positive.

Dans ce cadre, le réseau des Corsican Business Women propose aux entreprises d'évoluer dans leur transition écologique, notamment via la réalisation de démarches individuelles et collectives. L'association a comme partenaire privilégié, l'Aract qui investigate la question de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) afin de compléter l'analyse de la situation et de soutenir la transition écologique.

La RSE intègre les préoccupations sociales et environnementales des entreprises qui contribuent aux enjeux du développement durable. Les CBW travaillent actuellement à l'analyse du besoin des entreprises pour leur permettre de disposer des informations pertinentes sur différents sujets en lien avec la sensibilisation à l'implantation d'une démarche RSE. C'est dans ce contexte de volonté des deux entités à faire vivre ces sujets au sein des entreprises locales, qu'un partenariat a été établi sur une durée de 3 ans, de 2023 à 2025.

L'ARACT et la transition écologique

En France, la loi climat et résilience de 2021 prévoit que les CSE (Comité Social Economique) soient désormais informés et consultés sur les questions relatives aux stratégies et pratiques environnementales de l'entreprise. C'est une manière de faire en sorte que les questions écologiques au travail ne soient pas seulement une affaire de responsabilité et de comportements individuels (écogestes), mais qu'il s'agisse d'une responsabilité collective, partagée, dans la façon d'organiser et de réaliser le travail, mais aussi de prévenir les risques et de protéger les travailleurs et les écosystèmes face aux transformations en cours.

Les principales préoccupations de l'Aract sont portées sur trois sujets :

Raisonnement l'articulation et l'équilibre des éléments constitutifs d'une transition écologique (environnementaux, sociaux et économiques) au sein d'une entreprise.

Qu'est-il possible de faire au sein d'une organisation pour limiter la pollution et s'orienter vers une transition écologique réussie (limitant les impacts sur l'organisation) ? Comment s'organiser et anticiper les impacts sur l'organisation et le management, en mobilisant le dialogue social et professionnel ?

Comment cette stratégie ne dégrade pas les conditions de travail des salariés, voire soutient une qualité de vie et de bonnes conditions de travail ?

Proposition d'accompagnement pour les entreprises féminines CBW

Mieux comprendre et appréhender les enjeux de transition écologique en lien avec le travail pour les TPE/PME, les secteurs et les territoires.

Mise en place d'un dispositif expérimental : Le Parcours Graduel Apprenant

L'Aract propose d'accompagner 5 entreprises adhérentes CBW (en Haute-Corse et en Corse-du-sud). Cette action collective permettra de réunir sur deux temps distincts les 5 entreprises réparties sur le territoire autour d'ateliers.

Cet accompagnement à titre gracieux, a pour objectif de promouvoir et soutenir des démarches prenant en compte les enjeux du travail dans les projets de transition écologique qui s'inscrivent dans une approche durable et globale en conciliant économique, social et environnement en :

- Informant et sensibilisant aux enjeux de la transition écologique des objectifs socio-organisationnels en complément d'objectifs environnementaux et technico-économiques.
- Expérimentant leur mise en application dans les entreprises afin d'en faire un facteur d'accélération et de réussite des projets de transition écologique.
- Capitalisant et partageant des connaissances sur la place de la transformation du travail dans la transition écologique, et sur les méthodologies de prise en compte de ces questions dans les stratégies et projets d'entreprise.

La méthodologie envisagée

Le parcours graduel apprenant de 5 ateliers sera animé par l'Aract portant sur des thématiques en lien avec la transition écologique et permettra de faire monter en compétences les acteurs des entreprises.

Atelier 1 : Connaissance de la RSE, et du passage à la transition écologique.

Intervention d'un expert dans le domaine de la transition écologique.
Mettre en synergie les acteurs associés.

Travaux intersession : Réalisation d'un auto-diagnostic

Atelier 2 : Mise en commun des actions envisageables dans les entreprises en intégrant les potentiels impacts. Identification des leviers de changement dans le cadre d'un dialogue éclairé sur la transition écologique. Par quels facteurs organisationnels ou RH, se jouent les transitions, en analysant des éléments de causalité et en déterminant les critères d'attente des résultats (efficacité économique, sociale et environnementale).

Travaux intersession : Réflexion sur des actions mises en œuvre.
Permettre de traiter les enjeux environnementaux au niveau de l'entreprise.

Ateliers 3 : Réflexion autour des impacts actuels ou à venir sur l'organisation, la santé des salariés ? Comment anticiper et appréhender au mieux ces impacts pour tendre vers une transition écologique réussie ? Permettre de traiter les enjeux environnementaux au niveau de l'entreprise.

Travaux intersession : Réflexion sur ce qui a été fait, aurait pu être amélioré et comment ?

Ateliers 4 : Réflexion autour des futures actions à mettre en place et leur faisabilité en terme économique et social. Aide à la définition d'un plan d'action personnalisé.

Travaux-intersession : Mise en place du plan d'action.

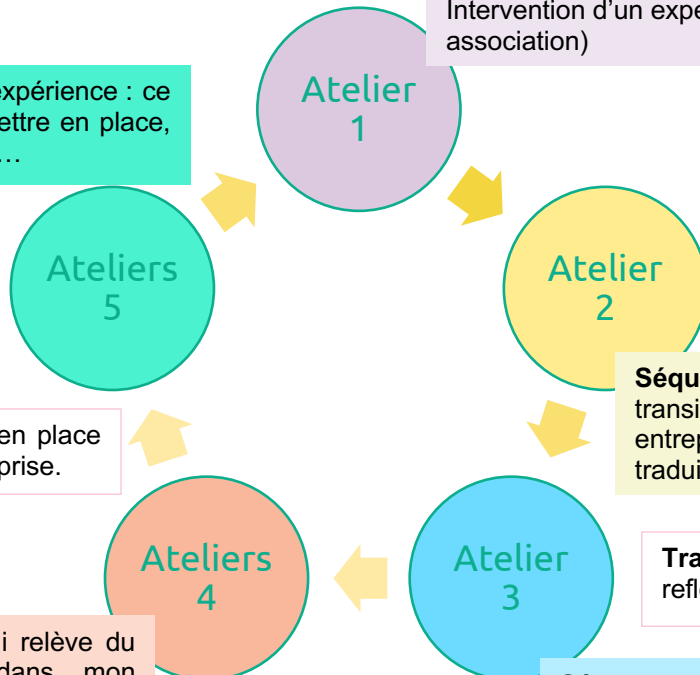
Ateliers 5 : Retour d'expérience et diffusion des travaux auprès des autres adhérentes de l'association CBW.

D'une démarche RSE...

Séquence 1 : qu'est ce que la RSE ?
Passage vers une transition écologique
Intervention d'un expert (Ademe / association)

Séquence 5 : Retour d'expérience : ce qui a été compliqué à mettre en place, ce qui a été facilitant, etc...

Travaux intersession : auto-diagnostic



Séquence 2 : qu'est ce que la transition écologique dans mon entreprise ? Comment elle se traduit dans mon entreprise ?

Travaux intersession : mise en place des mesures au sein des entreprises.

Travaux intersession : réflexion sur ce qui a été fait.

Séquence 4 : qu'est ce qui relève du prioritaire, du faisable dans mon entreprise ? Prendre en compte les risques professionnels qui seront l'axe d'adaptation des changements.

Séquence 3 : qui fait quoi dans l'organisation ? Comment le passage vers la transition écologique impacte les organisations ? Comment anticiper les impacts ?

Travaux intersession : réflexion sur ce qui a été fait, aurait pu être amélioré et comment.

...Vers une transition écologique

Critère de sélection des entreprises :

- Entreprise volontaire
- Mobilise le.s représentant.e.s du personnel et/ou des personnels volontaires
- Entreprise impliquée pour faire évoluer les pratiques professionnelles vers une transition écologique en s'appuyant sur l'analyse et le dialogue social,
- Entreprise disponible et rend ses salarié.e.s disponibles pour participer au projet (5 demi-journées sur 16 mois).

La présence d'un membre de la direction, ou son/sa représentant.e ainsi qu'un.e représentant.e des salarié.e.s voire qu'un.e/des salarié.e.s participent aux ateliers. C'est une condition obligatoire à l'intervention de l'Aract.

Une lettre d'engagement sera diffusée auprès des entreprises souhaitant participer au projet.

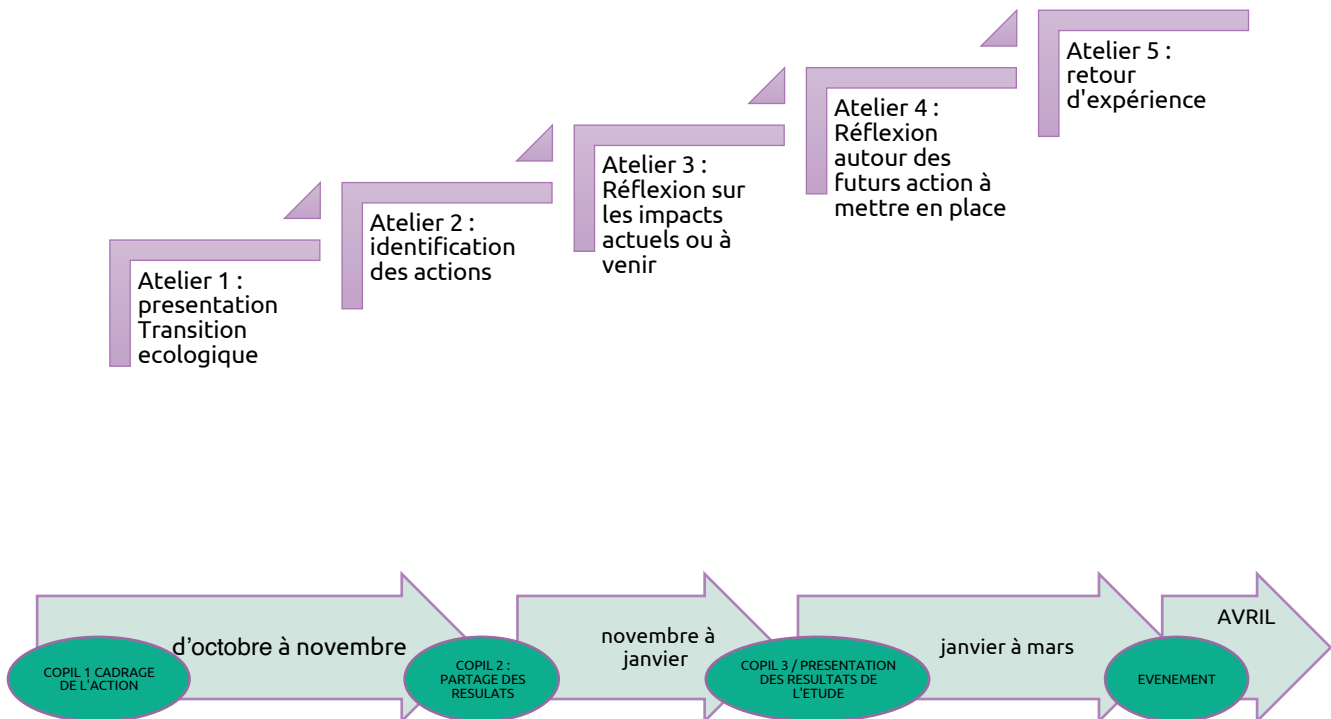
L'entreprise communique sur l'accompagnement auquel elle participe. Le but est d'informer l'ensemble de l'entreprise sur l'action que nous menons.

A l'issue de ces 5 ateliers, un compte-rendu sera diffusé à l'ensemble des entreprises ayant participé à l'accompagnement, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises adhérentes à l'association.

Il est à la charge des Corsican Business women d'organiser un événement de communication sur l'action afin de mettre en visibilité cette action collective auprès de l'ensemble des entreprises adhérentes.

L'ARACT sera en charge de l'animation des étapes, de la rédaction des synthèses, de la conduite du processus et de l'outillage des participants.

Programme prévisionnel de l'action collective :



Règles déontologiques Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT)

La démarche proposée par l'ARACT s'appuie sur l'implication des salariés et leurs représentants pour que le diagnostic soit le plus partagé possible et donne lieu ensuite à une réflexion commune sur les voies d'amélioration. Pour mener à bien ce diagnostic, l'intervenant de l'ARACT effectuera des entretiens individuels, des observations du travail, et/ou des entretiens en situation dans le cadre d'une démarche participative..

Soucieux du respect des règles déontologiques relatives à la confidentialité des informations recueillies, l'intervenant de l'ARACT souhaite convenir de la charte suivante :

- Les entretiens et les observations dans les situations de travail choisies s'effectueront sur la base du volontariat, donc avec l'accord des personnes.
- L'ARACT s'engage à respecter l'anonymat des personnes interviewées dans la présentation des résultats.

La restitution du diagnostic sera effectuée à l'entreprise (Direction, IRP et salariés). Un rapport final sera partagé et mis à disposition de l'entreprise.

Annexes

Présentation de l'ARACT CORSE

L'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail Corse est une des 16 directions régionales de l'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) – un établissement public administré par l'État et les partenaires sociaux, doté d'une mission de service implantée en Corse depuis 2003, l'Aract accompagne les organisations - en priorité les TPE- PME - dans la mise en place de démarches d'amélioration des conditions de travail adaptées aux besoins locaux, en associant les représentant.es des salarié.es et des directions.

L'objectif ? Concilier la qualité de vie et des conditions de travail et la performance globale de de l'entreprise.

L'Aract Corse met ses compétences à la disposition des acteurs de l'entreprise : informations, connaissances, outils méthodologies, retours d'expériences, appui au pilotage de projets, connaissance du terrain .. qui pourront aider entreprises et organisations à mieux développer l'innovation sociale et technologique dans les territoires.

L'ARACT intervient à la demande des directions d'entreprises et met en œuvre des démarches impliquant, et au service de, tous les acteurs de ces entreprises.

Les activités de l'ARACT concernent l'ensemble des branches (agriculture, transport, agro- alimentaire, industrie, BTP, services marchands et non marchands) et l'ensemble des salariés (secteur privé, secteur public).



Action collective D'une démarche RSE vers une transition écologique

Calendrier :

La première réunion du groupe aura lieu courant du 3ème trimestre 2023.

Appel à volontariat pour participer à l'action collective

Les dirigeantes/salariés/agents volontaires pour participer à cette expérience et contribuer à construire le travail ensemble sont invités à se faire connaître auprès de Madame Monica Calore en retournant le bulletin ci-dessous au plus tard le

15/10/2023.

Cette expérimentation se fera dans le respect de la parole et de la confidentialité des informations partagées au travers d'une charte de déontologie du groupe de travail.

Je vous remercie par avance de votre attention à ce projet.

Bulletin à retourner à :

Au plus tard le 15/10/2023.

Nom : _____

Prénom : _____

Métier : _____

N° de tel professionnel : _____

Je souhaite faire partie de l'action collective pour participer à la démarche de transition écologique engagée dans mon établissement

Tampon et signature

Société : _____